

Sur la frontière des incivilités

LORSQU'UNE SOCIÉTÉ PERD SES MARQUES ET SES VALEURS TRADITIONNELLES, ELLE TENTE DE REDONNER DU SENS À QUELQUES mots repères. ELLE s'offre une transfusion sémantique. Ainsi les dégâts frontaux et collatéraux du néolibéralisme ont, il y a quelques années, donné de la couleur au mot citoyen, pris comme adjectif. Les entreprises furent invitées à ne pas oublier leur responsabilité sociale et donc à être des entreprises citoyennes. Au temps d'aujourd'hui, que marque l'irrespect, le mot quasi désuet d'incivilité, devenu un synonyme appauvri d'impolitesse, reprend du service lexical, mais au pluriel. Il faut réagir aux incivilités, dit-on.

Étymologiquement, incivilité, c'est un bon choix. Il renvoie certes aux individus – civil n'est pas civique – mais à l'individu qui vit en société, l'individu policé, civilisé. Il se réfère à cette zone où le bon ordre ne dépend pas de la justice et de la répression lourde (civil s'oppose à pénal ou à militaire), mais d'un comportement respectueux de l'autre et intériorisé, celui des égards.

Quel est le champ où se manifestent ces incivilités? Par nature dans les espaces collectifs, ceux du langage, qu'il soit verbal ou gestuel, ceux de l'espace public, les rues, la voirie, les parcs. Par exemple, celui qui, sans respecter la file d'attente «passe devant», est réputé incivil. Mais celui qui ès fonction ou ès copinage dispose d'un coupe-file ne l'est pas, ni celui qui décroche des billets pour un spectacle qui affiche

complet et guichets fermés, ni celui qui obtient une table dans un restaurant où tout est réservé depuis un mois. Les privilèges ne sont pas incivils. Certains comportements incivils sont tolérés, d'autre pas. Cracher sur le trottoir est incivil, mais pas d'y jeter son mégot. Un affichage sauvage a été jugé incivil, quoique dégradable et facilement arrachable, mais le chewing-gum qui laisse sur le pavé des marques noires, très difficilement nettoyables, n'est pas réprimé comme incivil.

L'incivilité est une désocialisation. On nous avait appris, en famille, à l'école, «qu'il ne faut pas t'imaginer qu'il y aura toujours, derrière toi, quelqu'un pour...». Eh bien, adulte, on se l'imagine. On jette son mégot, mais ce n'est pas grave, il y a un balayeur de rue! L'incivilité, c'est une externalisation sauvage, une liberté de comportement dont on fait payer à autrui la contrepartie ou le prix.

Réagir aux incivilités est un excellent programme. Plus une société sera policée, moins elle sera policière, plus elle tendra vers la répression zéro. Mais ceux qui proclament le combat contre les incivilités devraient analyser pourquoi certaines sont tolérées et pourquoi d'autres, incorporées dans le système, codées, sont légitimées, pourquoi la concurrence sans scrupule n'est pas incivile. Le discours et l'action se veulent sécurisants, mais la réflexion, si elle était conduite au-delà du «propre en ordre» serait, elle, pour les idées et le système reçus, désécurisante. AG

Sommaire

Votations fédérales du 2 décembre: Je désarme, moi non plus (p. 2)

Votations fédérales du 2 décembre: La persévérance des Verts (p. 3)

Télécommunications: L'extension du service public (p. 4)

Humeur: Paléontologie parlementaire (p. 5)

Logement: La Confédération veut s'engager en faveur des agglomérations (p. 6)

Chronique d'Anne Rivier: Malley-sur-mer (p. 8)

Je désarme, moi non plus

L'initiative du GSSA pour une Suisse sans armée est vouée à l'échec. L'affrontement stérile laisse peu de place à une réflexion pondérée sur la nature de la défense armée.

Faut-il vraiment écrire sur l'initiative du Groupe Suisse Sans Armée (GSSA) dite «Pour une politique de sécurité crédible et une Suisse sans armée»? Nous allons voter le 2 décembre sur un texte qui propose d'introduire dans la Constitution la phrase suivante aussi simple que définitive: art 59§1, la Suisse n'a pas d'armée.

Bien sûr, la date de cette votation est une véritable catastrophe pour le comité d'initiative. Déposée en 1999 dans un climat paisible, le vote intervient moins de trois mois après l'attaque du 11 septembre, cette «mère de tous les événements» comme dit le sociologue Jean Baudrillard, dans une ambiance lourde et noire, atmosphère de guerre, d'incertitude et de désarroi. Nul doute que cette initiative sera balayée sans phrases. Elle aurait de toute manière été rejetée, mais le score obtenu aurait, en d'autres temps, suscité de l'intérêt.

Une initiative au texte caricatural

Il y a donc toutes les chances pour que cette votation soit traitée avec une condescendance vaguement énervée. Pourtant la défense nationale et ses évolutions, les orientations d'Armée XXI, l'adaptation aux nouvelles menaces ou les investissements à réaliser, voilà des sujets qui méritent d'être discutés. Si nous utilisions un vocabulaire marxiste, nous dirions qu'il existe une complicité objective entre le GSSA et le Département de la défense et de la protection de la population et des sports (DDPS). Une

initiative au texte aussi caricatural permet de s'en tenir à un point de vue moral et confortable, à une discussion sur les principes, ce qui au fond arrange tout le monde dans les deux camps en présence, en permettant d'esquiver toute discussion auprès du grand public sur l'articulation réelle de l'armée avec les réalités du monde d'aujourd'hui et sur sa projection dans le futur.

Des informations défailtantes

Le GSSA devait-il vraiment écrire dans son argumentaire: «l'initiative [...] vise l'abolition d'une institution dépassée qui est un monde d'hommes dans lequel règnent encore l'obéissance aveugle et le mépris de la femme»? Il nous semble que l'on parle là de l'armée d'il y a trente ou quarante ans. En fait, au-delà des propos polémiques des initiateurs, on retrouve dans ce texte un trait commun à un certain nombre d'initiatives, un maximalisme exacerbé qui ne laisse d'autres solutions que le refus.

Ajoutons que la Suisse romande pose un problème particulier en raison de la faiblesse insigne de nos médias sur ces sujets. Dans la presse francophone, il n'existe à notre connaissance aucun véritable spécialiste des problèmes militaires; les enjeux sont rarement explicités ou alors simplement sous l'angle financier. Pourquoi faut-il absolument des nouveaux chars de grenadiers? Quels vrais arguments en leur faveur et quelle justification contre eux? Pourquoi les arbitrages se sont-ils faits contre l'achat d'avions de transport

qui font cruellement défaut à notre armée? Cela fait tout de même mauvaise façon de devoir louer des appareils aux forces espagnoles quand on est le pays le plus riche de la planète ou peu s'en faut. La réponse à toutes ces questions reste mystérieuse. Pas d'articles de fond, pas d'informations claires.

Un affrontement d'arrière-garde

Le GSSA et le Département de la défense se confortent l'un l'autre pour maintenir la population en état d'infantilisme: d'un côté un pacifisme plein de bonnes intentions doucereuses et d'une naïveté sans bornes et de l'autre l'achat compulsif de beaux, gros et chers jouets que l'on va admirer dans les cours de répétition et les journées portes ouvertes. La sécurité extérieure de notre collectivité nationale mérite mieux que cet affrontement stérile.

Il est possible que l'existence d'une défense armée au sein d'un groupe humain, même en l'absence de toute menace explicite, relève d'une nécessité anthropologique dont les racines plongent très loin dans les fondements même de l'espèce humaine. Ceci étant admis, il est possible d'introduire de la rationalité dans la réflexion sur la nature de cette défense, la réalité des menaces et les réponses à apporter. Le GSSA et ses initiatives à répétition rendent un mauvais service à la Suisse en escamotant toute vraie discussion politique au profit d'un affrontement stérile sur la morale et les principes. *jjg*

La persévérance des Verts

L'initiative proposant de taxer l'énergie plutôt que le travail tombe au mauvais moment. La conjoncture semble condamner un projet pourtant favorable aux économies d'énergie et à la création d'emplois.

Le maniement des droits populaires est chose délicate. Les circonstances favorables qui président au lancement d'une initiative perdurent rarement jusqu'à sa présentation devant le peuple. Les Verts en font actuellement la dure expérience avec leur proposition de taxer l'énergie plutôt que le travail.

L'initiative des Verts est déposée en 1996, conjointement avec une autre demande portant sur la retraite à la carte pour tous, dès 62 ans. La combinaison est habile. Rendre plus chère l'énergie permettrait d'en freiner la consommation tout en dégageant des ressources pour l'AVS et donc d'alléger les cotisations prélevées sur les salaires. Rendre le travail moins onéreux pour les employeurs, c'est stimuler l'emploi; un objectif raisonnable dès lors que le taux de chômage est élevé et qui répond concrètement à la revendication constante du patronat en faveur d'une réduction des charges sociales.

Mais voilà, bien des paramètres ont changé depuis 1996. La retraite à la carte a certes obtenu un résultat plus qu'honorable (46% des suffrages), mais elle a néanmoins été rejetée par le peuple, il y a tout juste une année. Ce qui oblige maintenant les Verts à prendre appui sur une actualité plus brûlante, les primes de l'assurance maladie. L'acceptation de l'initiative permettrait de réduire de moitié ces primes qui grèvent toujours plus lourdement le budget des ménages. Une réduction bienvenue pour autant que ces mêmes ménages fassent un usage modéré de l'énergie, faute de quoi on n'observera qu'un simple transfert d'un poste budgétaire (la santé) à un autre (l'énergie).

A ce propos, le contexte politique n'est guère favorable aux Verts. En septembre dernier, le peuple a rejeté trois projets de taxes énergétiques, deux initiatives populaires et un contre-projet. Le contexte économique non plus ne leur sourit guère

puisque le taux de chômage a connu, jusqu'à présent du moins, une forte baisse. L'abaissement des charges sociales ne tente plus le patronat qui vilipende ce «nouvel impôt». Une fois de plus, l'adhésion au principe des taxes incitatives fait place à une opposition résolue dès lors qu'il s'agit de concrétiser ce principe.

Par ailleurs l'initiative, en prévoyant de taxer également l'électricité d'origine hydraulique, suscite l'ire des cantons alpins. Le soutien de ces derniers aux taxes énergétiques de l'an 2000 fera donc défaut. C'est dire que l'échec des Verts est pratiquement programmé.

Reste que l'idée de taxer l'énergie plutôt que le travail est bonne et s'imposera tôt ou tard. Elle donnerait à la Suisse un indéniable avantage concurrentiel en stimulant les techniques d'économie d'énergie et favoriserait l'emploi dans un secteur d'avenir. Les pays nordiques, qui connaissent déjà ce type de taxes, l'ont compris. *jd*

Assurance et revenu disponible

«Impôt sur la pauvreté»

De combien l'évolution des impôts, des primes et cotisations obligatoires influence-t-elle le revenu disponible? Nous souhaitons, prolongeant cette question, un indice du revenu disponible (lire dans DP 1492).

Un lecteur nous signale que l'Office fédéral de la statistique calcule l'influence des primes d'assurance maladie sur le revenu disponible. Le modèle re-

court aux grandes rubriques des comptes nationaux, soit les différentes formes de revenus (salaires, intérêts, rentes), moins les transferts (impôts et cotisations) et détermine ainsi le revenu avant consommation ou épargne. Un revenu moyen par membre du ménage est aussi estimé.

Ce revenu disponible moyen aurait augmenté de 3,2% entre 2000 et 2001. Les primes

pendant la même période ont cru de 5,4%. Sans les primes, le revenu disponible aurait augmenté de 3,6%. La croissance du revenu disponible a donc été freinée de 0,4% par l'augmentation des primes.

Ce calcul est précieux, mais ses limites sont qu'il se réfère à des moyennes englobant toutes les sources d'augmentation du revenu. Ce qui serait intéressant, c'est le calcul, par cas, à partir

de revenus donnés, adaptés simplement à l'inflation et subissant l'augmentation des primes. La répercussion sur le revenu disponible est d'autant plus forte que ce revenu est faible. On a un effet d'impôt progressif à rebours. Ce que nous appelions dès le début de la LAMal «l'impôt sur la pauvreté».

ag

www.statistik.admin.ch

L'extension du service public

La révision de l'ordonnance sur les télécommunications du Conseil fédéral met en lumière la double mission de tout service public: adaptation aux besoins de la société et garantie d'un accès équitable.

Par une révision de l'ordonnance sur les télécommunications, le Conseil fédéral vient d'étendre le champ du service public dans ce secteur. Les fournisseurs des prestations de base de la téléphonie fixe auront l'obligation de fournir une connexion digitale (ISDN ou ASDL), plus rapide et plus puissante. Par ailleurs la taxe de base pour le raccordement fixe reste à son niveau actuel, malgré la demande de Swisscom exigeant une augmentation de 20 à 40%.

Au vu de la densité atteinte par le téléphone mobile, le gouvernement a décidé que le nombre de cabines téléphoniques peut être diminué, tout en garantissant à chaque commune au minimum une cabine.

Ces exigences s'adressent à Swisscom qui va obtenir le renouvellement de sa concession pour le service universel de téléphonie fixe, aucun autre opérateur n'ayant manifesté d'intérêt pour cette tâche. En l'occurrence, la Confédération n'impose pas ces nouvelles conditions en qualité de propriétaire de Swisscom mais en tant que détenteur de la compétence publique en matière de télécommunications. Une Swisscom privatisée n'aurait pas été traitée différemment.

L'information n'a pas fait grand bruit. Elle illustre pourtant deux aspects importants du service public.

Pour répondre à sa mission, le service public doit constamment s'adapter aux besoins de

la société. Ce qui était adéquat hier ne l'est plus forcément aujourd'hui. Un aspect que négligent par trop les adversaires de la restructuration du réseau postal, plus motivés par la défense nostalgique du bureau de poste traditionnel que par la recherche de solutions vraiment favorables à la clientèle.

Le débat sur le service public est obscurci par la controverse entre tenants des entreprises étatiques et partisans de la libéralisation. Alors qu'en vérité l'enjeu premier est ailleurs. A savoir la volonté politique de garantir des prestations de qualité accessibles à tous et à des prix raisonnables. En modifiant l'ordonnance sur les télécommunications, le Conseil fédéral a clairement manifesté cette volonté. *jd*

Rappel

Quand l'adversaire est à gauche

L'étude qui vient de paraître de l'historien alémanique Comenius, *Le catholicisme suisse de 1933 à 1945. Une culture confessionnelle entre repli sur soi et solidarité* donne l'occasion de rappeler un petit fait qui s'est passé chez nous. Le bulletin paroissial de Fétigny de septembre 1938 publiait sous le titre «On peut le dire» ces quelques lignes: «Pour des Dzojets c'est bien des Dzojets [...] que c'est bien là le bouquet de l'esprit Dzojet. Nos ouvrières sont allées en course avec l'usine. Le dîner eut lieu à Vevey, à la Maison du peuple. C'est ainsi que les quelque cent ouvrières de notre bon pays de Fribourg sont allées porter leurs hommages aux socialistes de Vevey [...] Quand on sait que la maison du peuple est la centrale socialiste; que les doctrines socialistes sont pour la grande part en opposition avec la morale de l'église, il semble qu'on pourrait trouver mieux pour dîner [...] Que les socialistes soutiennent leur maison, nous

ne leur en ferons aucun reproche, pour cela ils pourraient certainement nous donner des leçons; mais nous... ça, ça dépasse tout. Ah ces Dzojets... quels Dzojets. On peut le dire puisqu'on en est, mais tout de même [...]».

En réaction à cette information, un secrétaire syndical écrivit au curé de Fétigny. De la copie de sa réponse, nous extrayons ces lignes: «Avec nos collègues de la FCTA, de la FOBB de Fétigny, Payerne et environs, nous sommes profondément peiné de votre attitude et nous ne pouvons que vous confirmer que de tels écarts de langage ne sont pas de nature à servir la cause que vous défendez, que vous devriez défendre, celle de la bonté. Un bon nombre d'ouvriers catholiques ont participé à la construction de notre Maison du peuple de Vevey. Des Fribourgeois authentiques y ont trouvé du travail durant des mois et ce home ouvre ses portes toutes grandes à n'importe qui». *cfp*

Paléontologie parlementaire

Le Grand Conseil vaudois devait déménager vers la modernité. L'histoire, les symboles et les aléas technologiques continuent de la lui refuser.

Le Grand Conseil vaudois a récemment quitté le bâtiment Perregaux pour siéger au Palais de Rumine. Rendu nécessaire par les rénovations lourdes à apporter au bâtiment de la Cité, ce déménagement a suscité les espérances les plus folles. Au plan pratique, les députés allaient enfin disposer d'une tablette leur permettant de poser leurs documents, ce qui, pensait-on, améliorerait le fonctionnement du Grand Conseil. La descente du Château vers la ville laissait surtout augurer un Parlement plus à l'écoute. Dans le marasme vaudois, voilà un symbole de poids. Enfin, grâce à l'introduction du vote électronique, on présageait une transmutation directe du 19^e au 21^e siècle.

C'était sans compter l'intendance. Croyant réussir le mariage de la carpe parlementaire et du lapin universitaire, ses concepteurs ont équipé un ancien auditoire

de 294 fauteuils, alors que le Grand Conseil ne compte que 180 membres. De ce fait, il n'est pas possible de se déplacer entre les travées. La disposition choisie est la négation même de l'étymologie du terme «parlement», puisque les députés des différents groupes politiques sont physiquement empêchés de nouer un dialogue. On croyait ce mal très vaudois confiné aux têtes, il est désormais ancré dans la pierre.

L'histoire récente aurait également dû appeler à la prudence en matière d'informatique: confier l'équipement d'une salle à l'Etat de Vaud comportait un risque intrinsèque. Et en effet, ce qui devait arriver arriva. Le système choisi est d'une telle lourdeur qu'il ne peut être utilisé que par le Grand Conseil. Ni l'Assemblée constituante, ni le Conseil communal de Lausanne, ni, par exemple, les fédérations sportives internationales ne peuvent espérer utiliser plei-

nement les coûteuses fonctionnalités de cette salle.

Lorsque le système informatique se bloque, comme ce fut le cas il y a quelques semaines, il faut désormais faire venir un technicien bernois, ce qui prend plus d'une heure. La lecture de *La Feuille des avis officiels* nous éclaire à ce propos. En première page de l'édition du 30 octobre, on pouvait en effet y lire un avis intitulé «Impact pour les usagers vaudois du transfert à Berne de l'ordinateur central de l'Etat de Vaud». N'y voyez aucun symbole historique, c'est essentiellement une question managériale, nous explique-t-on.

Les augures auraient dû se méfier. On n'installe pas impunément un Parlement dans un bâtiment abritant un musée de paléontologie. Qu'on se le tienne pour dit, maintenant que c'est acquis pour 4,2 millions.

rm

Quarante ans plus tard...

Profil libéral

Le Parti libéral suisse existe surtout en Suisse romande. Il édite un bulletin en allemand paraissant quarante fois par année. Nous avons sous les yeux l'édition du 18 octobre: une page recto verso au format A4. On y trouve trois textes: la traduction de l'article consacré à la neutralité qui a été publié dans *Le Temps* par Monsieur Jacques-Simon Egli, président du Parti, un texte sur notre culture et une mise au concours

d'une demi-page pour la recherche d'un ou d'une secrétaire politique à 100% pour remplacer la titulaire actuelle, Madame Nelly Sellenet Moré, qui est sur le point de partir.

Saisissons l'occasion pour rappeler qu'il y a quarante ans, le 21 janvier 1961, l'Union libérale démocratique suisse s'est constituée au Casino de Berne pour remplacer le Parti libéral suisse. L'ambiance était optimiste. Monsieur Frédéric Fau-

quex, représentant le Parti libéral vaudois, déclarait: «Les libéraux vaudois souhaitent surtout que, dès le début, l'Union libérale démocratique suisse soit une organisation qui rassemble les libéraux se recrutant dans tous les milieux de la population; dans toutes les classes tant agricole que citadine, ouvrière que patronale, intellectuelle ou artisanale, riche ou pauvre. Nous formons ce vœu pour éviter l'erreur qui fut

commise autrefois chez nous. En effet, il fut un temps où les libéraux vaudois se recrutaient surtout dans les milieux possédants qui alors (c'était la mode) ne se penchaient pas avec beaucoup de sollicitude et d'intérêt sur les problèmes sociaux».

Quarante ans ont passé. Le parti libéral suisse existe toujours. Qu'est devenue l'Union libérale démocratique suisse dont rêvait Monsieur Fauquex?

cfp

La Confédération veut s'engager en faveur des agglomérations

La pénurie de logements touche surtout les villes. Le Conseil fédéral entend prendre des mesures concrètes, notamment en faveur de l'aide au logement et de la collaboration intercommunale.

Quel est le vrai luxe aujourd'hui? Manger du caviar à la louche, partir aux Maldives ou prendre une préretraite ailleurs que chez Swissair? *La Vie économique*, revue éditée par le Département fédéral de l'économie, a la bonne réponse. La clé du bonheur, c'est d'avoir un logement spacieux, lumineux, calme et si possible dans un centre urbain. Mission impossible? Visiblement pas pour l'Office fédéral du logement qui détaille le problème dans un épais dossier. Après la longue crise de l'immobilier, la demande en logements a repris et le nombre d'appartements vacants recule. Les grandes villes et les agglomérations annoncent une pénurie, qui se traduit par une nouvelle remontée des prix. L'offre en logements n'a pas encore réagi aux récents progrès de la demande: le nombre de nouveaux logements a continuellement baissé après avoir atteint des sommets au milieu des années nonante; les investissements dans la rénovation et dans la transformation d'immeubles sont également en net recul depuis 1993. Le marché immobilier ne parvient à suivre ni l'évolution démographique ni les transformations sociales et familiales: le développement du télétravail ou même l'utilisation croissante d'Internet supposent souvent d'avoir à disposition un bureau; les familles changent et ont d'autres exi-

gences: les enfants ne s'entassent plus dans la même chambre, les familles recomposées nécessitent un accroissement de l'espace disponible, etc.

Du coup, la charge locative des ménages croît plus vite que les salaires. Et la consommation de surface habitable augmente globalement alors que, simultanément, les disparités entre les classes sociales s'accroissent. 22% des ménages suisses consacrent plus d'un quart de leurs revenus à payer leurs loyers. Parmi eux, un grand nombre de retraités et de familles monoparentales.

Quelles sont les solutions?

Pour enrayer cette tendance, l'Office fédéral du logement propose quatre axes principaux:

- L'aide publique au ménage doit être revue. La Loi fédérale sur la promotion (LPL) du logement y pourvoira.
- Le taux de logement en propriété reste trop faible (30%). Des mesures facilitant l'accès à la propriété sont actuellement débattues, non seulement dans le cadre de la LPL, mais surtout par le biais d'un abaissement fiscal.
- La construction de nouveaux logements et la rénovation des bâtiments existants sont insuffisantes. L'Office du logement entend y remédier par une simplification et une modification du droit du bail.
- Enfin, c'est une petite révolu-

tion, la thématique des villes est prise en compte. Et la Confédération se déclare prête à s'engager en faveur d'une véritable politique des agglomérations.

Pour les transports publics

D'abord, l'Office du logement dresse la liste des enjeux urbains. Près de 70% des Suisses vivent dans des agglomérations; les centres urbains affrontent une série de problèmes, le manque de logement en est un parmi d'autres. La Confédération évoque des pistes en vue d'améliorer la qualité de la vie: développer la desserte des transports publics, réduire la pollution de l'air, renforcer les prestations de la

collectivité en faveur des familles, favoriser la proximité d'un centre de quartier avec possibilité d'achats et de rencontres.

Tout cela, on le savait déjà. Mais la Confédération semble prête à prendre des mesures concrètes: en particulier en matière de transports et d'aide au logement social. Elle entend aussi favoriser la collaboration au sein des agglomérations. Attendons donc de voir si elle passe de la parole aux actes.*gs*

La Vie économique, 11-2001.
Lire aussi DP 1458 et 1486 ou consulter les archives de notre site.

Loi sur la promotion du logement

La réforme de l'aide au logement est un vaste chantier. Elle touche à la fois les collectivités publiques, les sociétés coopératives et les milieux immobiliers privés. Un projet de Loi sur la promotion du logement remplacerait l'actuelle Loi d'encouragement à la construction et à l'accession à la propriété, qui date de vingt-cinq ans. La nouvelle loi, soumise actuellement à consultation, prévoit de maintenir le soutien à la construction d'utilité publique. Par contre, elle abandonne l'encouragement à la construction de logements pour le remplacer par un système d'offre de logements ciblés et destinés aux ménages économiquement faibles. De plus, le projet établit des paramètres environnementaux et sociaux: tenir compte des aspects écologiques et de l'utilisation mesurée du sol, privilégier la qualité du logement à la quantité, rendre le logement et son environnement accessibles aux personnes âgées et handicapées, favoriser la mixité sociale. L'encouragement à l'accession à la propriété serait partiellement abandonné au profit d'un système de déductions fiscales. Le Conseil fédéral décidera, début 2002, s'il soumet un projet de loi au Parlement.

La clé du contact

Le constat est accablant. D'abord oubliées lors de l'attribution des pôles de recherche nationaux en décembre dernier, continuellement défavorisées en matière d'encadrement de leurs nombreux étudiants, les sciences humaines végètent à l'ombre des disciplines universitaires plus gourmandes et gâtées en moyens personnels et financiers.

Peuplées d'individualistes peu portés au combat solidaire ou au lobbyisme bien programmé, les sciences humaines font, bien à tort, des complexes qu'elles peinent à surmonter. Il y a de quoi: que peuvent les théologiens, les philosophes, les historiens, les littéraires face aux biologistes et aux médecins, toutes spécialités confondues? Même les sciences sociales, par leur nature moins étrangères au monde qui va, se défendent mal face aux sciences

plus prestigieuses qui éblouissent non seulement les médias et leurs publics, mais aussi les élus politiques et les gérants de fondations, grands pourvoyeurs de fonds publics et privés pour l'enseignement et la recherche.

Désormais consultant international en sciences de l'éducation, Walo Hutmacher, ancien professeur de sociologie à l'Université de Genève, a passé une trentaine d'années à lutter pour une meilleure dotation des sciences humaines et sociales. Pour devoir finalement présenter, au printemps dernier, des chiffres peu encourageants: en 1999, on comptait, pour un poste académique (professeur, assistant, etc.), quinze étudiants en droit, quatorze en sciences sociales ou économiques, treize en histoire et dix en langues et littérature. Le même rapport était d'un poste pour un peu plus de deux étudiants en sciences exactes,

techniques, naturelles et médicales. Ces dernières attirent ensemble 40% des étudiants et génèrent 76% des dépenses des universités.

Appel tardif

Si les sciences humaines et sociales avaient davantage confiance en elles-mêmes, elles verraient qu'il y a, par-delà les statistiques qui leur laissent la portion congrue, une réalité en partie nouvelle et sensiblement plus positive: les attentats du 11 septembre et la débâcle de Suisse ont fait apparaître, même aux esprits les moins sensibles et les plus mal préparés, que les lois du marché, les intérêts financiers et l'esprit de compétition ne suffisaient pas à faire vraiment marcher les affaires.

De tous côtés retentissent donc des appels, bien tardifs et un peu niais certes mais vibrants et pathétiques, aux enseignements des sciences humaines et

sociales, particulièrement de la philosophie, de l'histoire, de l'anthropologie culturelle. Si les spécialistes ainsi sollicités laissent passer l'occasion de prendre la parole et se dérober en craignant d'être peu écoutés ou mal compris, ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Et il leur restera à tenir encore moult colloques, entre l'indignation et la résignation. À moins que les prochaines rencontres organisées en grand public à Zurich cette semaine ou en cercle moins ouvert à Berne le 15 novembre* ne marquent un tournant dans les contacts entre les sciences humaines et les habitants de la cité. *yj*

*«Les sciences humaines aujourd'hui et demain», Colloque organisé par l'Académie suisse des sciences humaines et sociales à Berne, le jeudi 15 novembre 2001, de 10h15 à 18h10 (*sic*). Renseignements: www.sagw.ch.

Revue de presse: Numerus

La durée du travail, dans le canton de Vaud

Dans le canton de Vaud, pour les secteurs secondaire et tertiaire, la durée moyenne de travail a diminué de 1h24 en quinze ans: elle est de 41h54 en 2000. L'évolution n'a pas été linéaire au cours de la période: la forte activité économique de la fin des années quatre-vingt a été propice aux travailleurs dans tous les secteurs, la décennie nonante prolongeant très faiblement la tendance à la baisse du temps de travail.

En 1985, la branche de l'hôtellerie et de la restauration bat

tous les records avec 45h42 de travail par semaine; quinze ans plus tard, le temps de travail y est en moyenne de 42 heures; c'est la plus forte diminution. La construction et les transports ont également connu des réductions importantes de l'horaire hebdomadaire, de plus de 44 heures en 1985 à 42h30 et 42h18 respectivement en 2000.

L'an dernier, dans le canton, les activités financières sont la branche où l'on travaille le moins (41h24) avec les industries manufacturières (41h36).

Parmi celles-ci, l'industrie du papier, édition, impression et la fabrication de machines sont à la pointe avec une heure de moins.

En 2000, les Vaudois travaillent plus longtemps que la moyenne des Suisses: 41h54 contre 41h42. Le Valais tient assez nettement la corde avec 42h18 et Genève ferme la marche avec 41 heures. Dans la plupart des cantons, la durée du travail est comprise entre 41h36 et 41h54. ■

Numerus, octobre 2001, n° 5.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Yvette Jaggi (yj), Roger Nordmann (rn), Charles-F. Pochon (cfp), Anne Rivier

Composition et maquette:
Géraldine Savary

Responsable administratif:
Marco Danesi

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, cp 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch

Malley-sur-mer

Par Anne Rivier

IL EST DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES QU'ON NE PEUT IGNORER. LE TROU D'OZONE PAR EXEMPLE. L'EFFET DE SERRE. UN BEAU MATIN, DANS PAS TRÈS LONGTEMPS, ON SE RÉVEILLERA ET LES HAUTS DE PRILLY SERONT AU BORD DE LA MER. PERSONNE NE S'ÉTONNERA PUISQU'À Malley déjà, l'eau est salée. Chauffée à 34 degrés toute l'année. A deux encablures du Centre de Glace.

Aménagé pour votre santé, un Établissement Qualitop, ouvert 7 jours sur 7, saunas, sanariums, solariums, 160 engins et 500 places de parc pour vous faire gagner du temps.

Ca ne vous dit rien? C'est que vous devez être sourds ou illettrés, sauf votre respect. Ou habiter un trou perdu, à mille lieues de l'Arc lémanique et de la Civilisation. Sinon vous seriez au courant. Au Fitness Parc Malley un nouveau sport est né: le Bien-Etre. Quand il porte les bottes du Géant Orange, le progrès est inéluctable.

Alors, vous m'accompagnez? Non? Je l'aurais parié. Les enfants, les courses, le ménage, trop de travail au bureau, pas de pause à midi. Et le soir, vous ne pensez qu'à vous affaler devant votre plateau-télé pour compter les missiles dans leur brouillard vert en bâillant votre ennui. J'ai donc décidé, lundi dernier, de tenter l'aventure à votre place.

Dans le bus, mon sac de plage sur l'épaule, j'avais l'air malin. Il pleuvait des seilles. A l'arrêt Galicien, j'ai cambé les tranchées de la route de Renens et je me suis abritée sous le viaduc. Impression de banlieue française, entre zone industrielle et zone sinistrée. Le bâtiment Malley-Lumières, gigantesque cube noir et acier du genre pas fini, cadre parfaitement avec le paysage. N'empêche. Drôle d'endroit pour le bien-être.

Entrons. Arc de triomphe, bâches et tubulures. Rez-de-chaussée dallé miroir. Une succursale de la Poste, un kiosque, le coiffeur, des souliers, des médicaments, des restaurants. Au supermarché, les étalages de circonstance: lunettes de natation, tongs de piscine, tops et pants d'aérobic. Partout, suintant de hauts parleurs plus sournois que les caméras de surveillance, la «musaque», cette pâtée de mélodies filandreuses et de tempos matraqués. Impossible d'échapper aux décibels imposés de la consommation.

De pâles vendeuses vont et viennent entre les stands de leurs cages borgnes, la joue chiffonnée. Clignant des yeux, elles luttent contre la migraine des néons. Pas un client à l'horizon. Leur bourdon est contagieux, les tempes me serrent et j'ai des papillons noirs plein la tête.

Le hall central. Ascenseur pour l'échafaud. A l'étage, les salles de cinéma affichent leur réclame tapageuse. Aucune séance valable avant une heure. Pas de regret. Haro sur le Nouveau Sport et son comptoir d'hôtes en uniforme. Accueil poli. Une vestale me jauge du haut de ses vingt ans. Voilà le programme. L'abdo-fessier vient de commencer, si vous voulez essayer. Vous avez le choix! Le step, le mambo'ronic, l'aéro-kick box, le spinning. Je vous recommande également notre Institut, traitement anti-cellulite, contrôle de la masse grasseuse, enveloppements, drainages.

Contre les vingt-huit francs de la carte journalière, on me tend un bracelet velcro qui, par simple application de son boîtier à puce incorporé, ouvrira les tourniquets, bouclera les armoires, enregistrera mes moindres tribulations dans le périmètre autorisé.

Je quitte le monde connu, un fil à la patte.

Sur l'autre rive, lancinante comme une douleur dentaire, une nouvelle bande-son. Lara Fabian hulule pendant que, désorientée, je cherche les vestiaires dames, traverse des toilettes, en ressort hagarde. L'ambiance me rappelle ma première thalasso, son atroce forfait de base (quatre soins quotidiens, pas une minute à soi), ses kilomètres de couloirs en peignoir mouillé, nuque raidie dans les courants d'air, cavalant d'une «Ecole du dos» à un bain d'algues génétiquement modifiées tendance sardine à l'huile. Jusqu'à l'exécution au jet d'eau, collée au mur, pour finir agonisante entre les pognes d'une matrone que votre retard a rendue particulièrement belliqueuse.

Les vestiaires, enfin. Trois naïades filiformes revêtues de leur seul bronzage discutent des mérites comparés des solariums et du soleil des îles. Réfugiée dans un fond de travée, je me cache sous ma veste pour m'extraire de ma culotte. Effort stoppé net par l'abordage parfumé d'un top model – quarante-cinq kilos, un mètre nonante au garrot – qui se dégrafe en sifflotant, enfile son bikini à coquelicots, me sourit et se plaint de l'exiguïté des placards. Qu'est-ce qu'on va faire en hiver, avec les manteaux et les bottes? Je soupire que cet hiver, exceptionnellement, j'ai l'intention d'hiberner.

En attendant cet heureux jour, cap sur la mer et les bassins. Dans la Zone Humide, une baigneuse détrempeée me toise, fixe mes pieds nus et m'apostrophe en vaudois. Strictement interdit. La saleté, les mycoses, je vous aurai avertie.

Je monte l'escalier sur des œufs. Longue douche chaude suivie d'un plongeon dans le whirlpool. Puissante centrifugeuse dans laquelle je perds illico l'équilibre pour amerrir dans des bras mâles aussi musculeux qu'inconnus. Essorée, échaudée, je m'élanche dans la piscine au milieu d'un cours d'aquagym. Les élèves, sept dames très dignes (moyenne d'âge 76 ans) lèvent la quille en saccades, les bras en croix appuyés sur des bouées multicolores. La monitrice mène le bal depuis la terre ferme, un micro à la bouche, hurlant ses instructions sur les pulsations d'un rap enragé.

– Madame, on ne nage pas, s'il vous plaît. Cinq minutes et j'ai terminé.

J'ai obéi. Puis j'ai un peu barboté. Mais le cœur n'y était plus.

Avant de rentrer, je me suis attardée au bar diététique. De ma chaise, la vue sur la salle de musculation était imprenable.

Fascinant musée de l'Homme. Vitrines animées, dioramas vivants. J'ai bu mon jus d'orange à la santé de ces anthropoïdes du bien-être condamnés à courir indéfiniment derrière leur ombre, sur le tapis roulant d'une machine immobile. ■